

DISCOURS DE M. JACQUES CHIRAC, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, SUR LA MÉMOIRE DE LA SHOAH, LA LUTTE CONTRE L'ANTISÉMITISME, LA DÉFENSE DE LA COHÉSION NATIONALE ET LA RECHERCHE DE LA PAIX AU PROCHE-ORIENT, PARIS LE 22 MAI 2003.

22 MAY 2003 - SEUL LE PRONONCÉ FAIT FOI

Monsieur le Président du Sénat,
Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs les Parlementaires,
Messieurs les Ambassadeurs,
Monsieur le Grand Rabbin de France,
Messieurs les représentants des cultes,
Monsieur le Président du Conseil Représentatif des Institutions juives de France,
Mesdames, Messieurs,
Mes chers Amis,

C'est une grande joie pour moi de vous accueillir, ici, à l'occasion du soixantième anniversaire du Conseil Représentatif des Institutions Juives de France.

Joie de retrouver beaucoup de visages amis, tant de personnalités qui ont marqué l'histoire de cette institution éminente qu'est devenu le CRIF. Je veux ici saluer, bien sûr, ceux qui ont présidé à ses destinées, rendre hommage à leur action et leur dire mon estime, ma reconnaissance et mon amitié. A vous, Cher Professeur Ady Steg, homme de grande culture, s'il en est, qui avez toujours été un exemple de courage et d'énergie.

A vous, Cher Théo Klein, qui êtes l'une de ces grandes consciences qui honorent notre pays.

A vous, Cher Jean Kahn, qui symbolisez si bien le dévouement et la plus haute rigueur intellectuelle et morale.

A vous, Cher Henri Hajdenberg, qui avez toujours eu à coeur de défendre le dialogue, l'ouverture et la paix.

A vous enfin, Cher Roger Cukierman, qui assurez aujourd'hui, avec talent et dans une période difficile, la lourde tâche d'être, avec les autorités religieuses, le porte-parole du judaïsme français. Vous savez combien j'apprécie la qualité des relations que nous avons nouées ensemble au cours des deux dernières années.

Tous, vous avez été des présidents responsables et des interlocuteurs confiants et exigeants pour les pouvoirs publics. Tous, avec la détermination qu'inspire la conscience de remplir une mission, vous avez fait de l'histoire du CRIF une réussite et, à bien des égards, un modèle. Grâce au CRIF, les Juifs de France ont un représentant £ les institutions juives, une tribune £ et les pouvoirs publics un interlocuteur.

C'est pourquoi, au-delà de la joie de vous retrouver ce soir, je suis heureux de pouvoir vous exprimer, ainsi qu'à toutes celles et à tous ceux qui oeuvrent chaque jour, avec ardeur, dévouement et générosité au sein du CRIF, la gratitude de la République.

C'est en juillet 1943, au plus sombre de la nuit nazie, que fut créé le comité général de défense juive. Un accord avec le consistoire central permit d'aboutir quelques mois plus tard à la création d'un organisme clandestin : le conseil représentatif des israélites de France qui allait devenir le conseil représentatif des institutions juives de France.

Fidèle au souvenir des circonstances tragiques qui ont présidé à sa naissance, le CRIF a fait de la mémoire l'une de ses priorités. Cette mémoire qui fonde l'exigence républicaine et qui impose reconnaissance, réparation et transmission.

Reconnaissance d'abord. Comme j'ai tenu à le rappeler en 1995, les Juifs de France, entre 1940 et 1944, n'ont pas été persécutés par la seule puissance occupante. Ils ont été pourchassés, traqués puis déportés avec le concours et la collaboration de l'État français. Ce sont des policiers français qui ont réveillé au matin du 16 juillet 1942 les treize mille juifs emmenés et gardés, dans des conditions indignes, au Vélodrome d'Hiver. Ce sont des gendarmes français qui les ont escortés jusqu'à Drancy. Ce

sont des fonctionnaires français qui les ont livrés à l'occupant et à son entreprise de mort. Le pays où il fut déclaré que les hommes naissent et demeurent libres et égaux manquait alors à sa parole, à son honneur, à sa grandeur. De cette faute inexpiable, de ce deuil, la France est à jamais inconsolable. À ses enfants envoyés à la mort elle devait la reconnaissance de ses fautes. Elle devait aussi réparer ce qui pouvait l'être.

C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité que fût instituée, le 25 janvier 1997, une commission d'études sur les spoliations des Juifs de France. Les travaux de cette commission, présidée par Jean Matteoli, à qui je veux rendre hommage, ont permis d'aboutir, le 10 septembre 1999, à la création de la commission d'indemnisation.

A ce jour, ce sont quelque 13 800 requêtes, concernant plus de 30 000 personnes, qui ont été présentées à cette commission. Je veux ici remercier la commission d'indemnisation, qui honore, au nom de la République, une dette dont la reconnaissance a été trop longtemps différée, même si aucune compensation matérielle ne pourra jamais effacer le drame vécu par les Juifs.

Mais la mémoire n'est pas seulement un devoir envers les disparus, ni une obligation envers les survivants. Elle impose une responsabilité pour l'avenir. Elle exige une transmission. Son devoir de mémoire, la France l'honore aussi pour ne jamais oublier.

C'est dans cet esprit qu'a été créée la Fondation pour la mémoire de la Shoah, et je voudrais saluer tout particulièrement sa présidente, Madame Simone Veil, à qui je redis notre profonde estime, notre admiration mais aussi notre affection.

C'est dans cet esprit aussi, qu'avec le Gouvernement, j'entends combattre sans répit, sans faiblesse, sans silence, le négationnisme dont nous connaissons bien toutes les résurgences et toutes les ramifications, tous les masques et tous les artifices. Avec toute la rigueur des lois, que le Parlement vient encore à juste raison de renforcer, nous pourchasserons et nous sanctionnerons, partout où elle s'exprime, cette haine dont aucune conscience ne peut s'accommoder.

C'est dans cet esprit enfin qu'il faut enseigner avec persévérance la Shoah au collège et au lycée. Nous n'accepterons pas que, dans certaines classes, les cours sur le génocide nazi soient devenus difficiles, voire impossibles. C'est l'autorité et la dignité de l'Etat qui sont en cause. C'est aussi l'idée que nous nous faisons de la République et de la France. Je sais pouvoir compter sur la coopération et sur la vigilance de tous les professeurs de notre pays. Ils ne doivent pas se sentir seuls dans l'exercice de leur mission. Ils doivent pouvoir compter pleinement sur l'autorité de l'Etat pour accomplir, dans la sérénité qui s'impose, leur devoir de pédagogue au service de la vérité.

Monsieur le président,

Mesdames et Messieurs,

Si l'on songe au CRIF d'il y a soixante ans, clandestin et traqué, et si l'on considère le CRIF d'aujourd'hui, on mesure avec émotion le chemin parcouru. Aujourd'hui, vous n'êtes plus seuls. Contre l'antisémitisme, la France est avec vous. Car c'est bien la France qui est agressée quand un juif est agressé sur son sol. Car c'est bien la France qui est insultée quand une synagogue brûle sur son sol. Car c'est bien la France qui est humiliée quand, sur son sol, un enfant juif est obligé de changer de collège pour échapper aux brimades, aux intimidations et aux insultes. Quand des Juifs, parce qu'ils ne se sentent pas suffisamment entendus, soutenus, protégés, perdent confiance dans leur propre pays, c'est notre cohésion nationale tout entière qui est menacée.

La République doit à tous ses enfants la protection de la loi. L'antisémitisme est contraire à toutes les valeurs de la France. Il est insupportable. Les actes antisémites doivent être combattus sans relâche et poursuivis avec la plus grande sévérité. Personne, en France, ne doit pouvoir être agressé à cause de son origine ou de sa religion. Dans notre pays, qui est celui des droits de l'Homme, personne ne doit souffrir pour ce qu'il est. Tous nos compatriotes, d'où qu'ils viennent, quelles que soient leur histoire ou leurs croyances, ont leur place dans cette maison commune qu'est la République. C'est dans cet esprit que verra prochainement le jour, à ma demande, une autorité indépendante de lutte contre toutes les formes de discrimination, d'où qu'elles viennent. La Nation n'est pas seulement notre héritage. Elle est aussi notre avenir. C'est elle qui garantit nos libertés fondamentales : la liberté de conscience, la liberté de pensée, la liberté religieuse. C'est elle qui respecte les différences et leur offre un cadre protecteur.

La République assure à chacun, en toute sécurité, le droit au respect de ses choix, de ses appartenances et de ses origines. Elle est un bien trop précieux pour qu'on laisse s'ouvrir des brèches

appartenances et de ses origines. Elle est un bien trop précieux pour qu'on laisse s'ouvrir des brèches qui menaceraient à terme notre cohésion nationale. C'est pourquoi le Gouvernement exerce et exercera la plus grande fermeté à l'égard de tous les actes et de tous les propos à caractère antisémite, qu'ils soient dirigés contre des personnes, des symboles ou des biens. Nous ne laisserons pas faire l'apologie du crime et de la haine. La France n'est pas un pays antisémite.

Le respect de l'autre, la fraternité, les idéaux de la République : voilà précisément ce pourquoi le CRIF n'a cessé de se battre.

Alors que nous devons, avec force et détermination, nous rassembler autour des principes et des valeurs qui fondent notre pacte républicain pour mieux préserver notre cohésion nationale, je tiens à saluer l'action que vous conduisez. Privilégier le respect, le dialogue et la tolérance est aujourd'hui une exigence pour chacun. A cet égard, je me réjouis de la récente création du Conseil français du culte musulman qui, sous la présidence éclairée du Docteur Dalil Boubakeur, que je salue ici, le Recteur de la Mosquée de Paris, contribuera au renforcement et à l'enrichissement de ce dialogue indispensable entre les Pouvoirs Publics et les représentants des grandes religions en France.

Mais la France n'est pas et ne sera jamais une juxtaposition de communautés, avec ses rivalités et ses antagonismes.

Et je voudrais dire, solennellement, ce qui, pour moi, est une exigence profonde.

Dans notre République, respectueuse de toutes les diversités, mais République une et indivisible, nul, au motif de ses racines ou de ses croyances, n'est fondé à se prévaloir, pour lui ou sa communauté, de droits particuliers et à s'exonérer des devoirs qui s'imposent à tous et à réclamer pour sa propre communauté quelque chose qui ne soit pas légitime pour l'ensemble de ses compatriotes. L'État ne s'adresse pas à des communautés, mais à des citoyens. Notre seule communauté, ne l'oublions jamais, c'est la communauté nationale.

De même, dans notre République laïque, le principe de laïcité est beaucoup plus qu'une chance. Il est le pilier de notre unité et de notre cohésion, l'expression concrète et la condition même de la solidarité nationale. La laïcité est une valeur d'une extraordinaire modernité tant elle exprime cet esprit de tolérance, de respect et de dialogue qui doit plus que jamais prévaloir. Elle est un principe sur lequel nous ne transigerons pas. Seule une meilleure connaissance de l'autre, le respect des différences et l'organisation d'un dialogue confiant peuvent assurer la paix et le progrès.

Enfin, dans notre République il ne peut y avoir place pour des tensions liées à des conflits extérieurs à notre pays.

Je comprends que l'on soit chez nous, compte tenu de la diversité de nos origines, traversé par l'inquiétude et la douleur parce que son cœur, les liens les plus intimes, sa famille, ses traditions portent vers des régions déchirées par les conflits. Je pense bien sûr à la situation au Proche-Orient. Mais rien ne justifie qu'elle conduise à des tensions entre Français.

Il y a dix ans, je fêtais avec vous le demi-siècle du CRIF, et tous, nous étions alors animés d'un formidable espoir. C'était au lendemain des accords d'Oslo. Aujourd'hui, l'espérance a laissé la place au désarroi. Et il est difficile, dix ans après, de parler de cette cruelle impasse dans laquelle chacun s'est peu à peu tragiquement enfermé.

Vous connaissez la position de la France. Elle repose sur l'aspiration profonde des peuples à la paix. Elle consiste à saisir toutes les occasions de ramener les parties à la table des négociations. Elle appelle à la raison autour de quatre principes.

Le premier de ces principes, c'est la légitimité d'Israël. L'existence d'Israël est un droit qui ne se discute pas. La reconnaissance d'Israël et son droit à la sécurité demeurent la première condition de la paix.

Le second principe, c'est la reconnaissance du droit des Palestiniens à disposer d'un État souverain. Israël existe. Le temps est venu qu'existe, à côté de lui, un État palestinien.

Le troisième principe, c'est la démocratie. Israël a su, malgré les dangers, les menaces et les guerres, enraciner une démocratie vivante. Nous partageons avec lui les valeurs, les principes et les exigences de la liberté. Ce sont les mêmes principes qui devront prévaloir, demain, dans cet État palestinien que nous appelons de nos vœux. L'histoire a prouvé que les frontières reconnues et les élections libres étaient les plus sûrs remèdes aux malheurs collectifs.

Le quatrième principe dont l'affirmation est nécessaire à l'avènement de la paix, c'est celui de la coopération. La France condamne sans appel tous les attentats terroristes qui ont frappé les

Israéliens. Rien ne peut justifier que l'on tue délibérément des civils. Rien ne peut rendre tolérable cette idéologie de la mort. Mais rien ne peut non plus justifier l'engrenage de la violence. On ne fait pas la paix tout seul. Pour reprendre la formule d'un grand Israélien dont tous les hommes de paix portent le deuil, Itzhak Rabin, " c'est avec ses ennemis qu'on négocie ". Pour bâtir la paix entre Israéliens et Palestiniens, chacun devra renoncer à vouloir imposer l'impossible. Chacun doit prendre la mesure de ce que l'autre ne peut en aucun cas accepter. Chacun doit apprendre à connaître et à respecter l'autre. Chacun devra faire sa part du chemin. C'est seulement à ce prix, que, dans un futur que nous souhaitons proche, deux Etats, Israël et la Palestine, pourront vivre paisiblement et en bonne intelligence côte à côte. Soyez assurés que la France ne ménagera pas ses efforts pour l'établissement de cette paix tant espérée.

Monsieur le président,

Mes chers amis,

Nous célébrons aujourd'hui un moment fort de la très longue histoire des Juifs de France. Une histoire qui a commencé il y a 2000 ans. En 1791, l'Assemblée constituante leur accorda la citoyenneté, les unissant ainsi à la République. Sans cette histoire, sans cette affection et cette confiance mutuelles, sans l'apport spirituel, intellectuel et moral des Juifs, notre pays ne serait évidemment pas ce qu'il est. Ils ont donné à la France leur culture, leurs traditions, leurs talents. La France leur en est profondément reconnaissante. Elle est fière de ses citoyens juifs, consciente de ce qu'elle leur doit et déterminée à leur assurer la liberté, la sécurité et la dignité auxquelles ont droit tous ses enfants.

C'est le sens de l'hommage que j'ai souhaité rendre au conseil représentatif des institutions juives de France, et des vœux que je forme pour la poursuite d'une histoire si fidèle aux principes de notre République.

Je vous remercie.